

COMMUNE DE LA BAZOUGE DE CHEMERE
(Département de la Mayenne)
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025

Etaient présents : Marie MANDELLI, Lionel RABU, Aymeric DELHOMMEAU, Philippe BRIARD, Laurys DALIGAULT, Marthe CHRETIEN, Amanda FITZPATRICK, Freddy GUITTER, Franck LEGEAY, Noëlla MASSEROT

Absent : Hervé BOUCHET

Absent excusé : Freddy GUITTER a donné pouvoir à Marthe CHRETIEN)

Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 : 10 pour – 1 abstention (une personne absente le 17.11.2025)

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant les crédits qu'il reste au chapitre 012 – Dépenses de personnel, et considérant le montant prévisionnel concernant les paies de décembre, il convient de prévoir des crédits supplémentaires.
Aussi, il est proposé de proposer de voter une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./chap.	Libellé	Recettes	Dépenses
6419/013	Remb. Sur rémunération de personnel	8 000.00 €	
6459/013	Remb. Sur charges de SS et de prévoyance	1 000.00 €	
6450/012	Charge de SS et de prévoyance		9 000.00 €
Total de la décision modificative n° 3		9 000,00 €	9 000,00 €
Pour mémoire BP 2025 + DM1 + DM2		728 072.72 €	728 072.72 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT APRES VOTE DE LA DM 3		737 072.72 €	737 072.72 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **VALIDE** décision modificative n°3 du budget Commune telle que présentée ci-dessus.

SECTION D'INVESTISSEMENT – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT SUR L'EXERCICE 2025

Le budget annexe Lotissement de la commune a été créé pour retracer l'opération d'aménagement de terrains aux fins de revente.

Aujourd'hui il ne reste plus qu'un lot à commercialiser, d'une surface de 953 m².

Les travaux ont été financés par une avance du budget principal qui est remboursée au fur et à mesure de la vente des terrains.

La section d'investissement est en excédent de 14 887.84 € au 31/12/2024 ; c'est cette somme qui peut être reversée au budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le reversement de cette avance sur l'exercice 2025
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier

Transfert de la compétence DT/DICT à TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Dans le cadre de ses statuts Territoire d'énergie Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil municipale en date du 27/11/2008, les volets investissements et maintenance de la compétence éclairage public ont été transférés au syndicat TEM.

À la suite de cette présentation du contexte et dans la continuité de cette opération, il est proposé au Conseil municipal :

- De transférer à territoire d'énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses au DT-DICT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 5 – Contre 1 – Abstention 5

➤ **ACCEPTE** le transfert de la compétence DT/DICT à TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Remarque : Récupérer les plans de récolement (cf. travaux d'enfouissement aménagement du bourg).

Versement du forfait communal à l'école privée Notre Dame de Meslay du Maine

Pour donner suite à une demande de versement des frais de scolarité concernant l'ensemble scolaire de NOTRE DAME DE MESLAY DU MAINE, il est proposé par le groupe de travail d'effectuer le versement selon les modalités ci-dessous.

Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève est :

- école élémentaire : 467 € - école maternelle : 1 695 €

NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE	NIVEAU	CAS DE FINANCEMENT
CUILLER	Agathe	La Thébaudière	LBDC	MS	Absence d'école publique
CUILLER	Armand	La Thébaudière	LBDC	CP	Absence d'école publique
HERIVEAU	Axel	RÂL	LBDC	TPS	Absence d'école publique
HERIVEAU	Hugo	La Minotière	LBDC	PS	Absence d'école publique
HERIVEAU	Nolan	RÂL	LBDC	CP	Absence d'école publique
JARDIN	Naël	MALABRY	LBDC	CM1	Absence d'école publique
TOUCHARD	Léa	12 rue de la Reine des Prés	LBDC	CM2	Absence d'école publique
TOUCHARD	Luna	12 rue de la Reine des Prés	LBDC	PS	Absence d'école publique
TRAVERS	Maria	La Débitière	LBDC	GS	Absence d'école publique

- 5 enfants à l'école maternelle soit : $5 \times 1\,695 \text{ €} = 8\,475 \text{ €}$

- 4 enfants à l'école élémentaire soit : $4 \times 467 \text{ €} = 1\,868 \text{ €}$

Soit un total de : **10 343 € : 2 = 5 171.50 €**

L'ensemble scolaire Notre Dame de Meslay du Maine demande :

- 5 enfants à l'école maternelle soit : $5 \times 1\,228.16 \text{ €} = 6\,140.80 \text{ €}$

- 4 enfants à l'école élémentaire soit : $4 \times 425.44 \text{ €} = 1\,701.76 \text{ €}$

Soit un total de : **7 842.56 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 9 – Contre 1 – Abstention 1

► **ACCEPTE** le versement des frais de scolarité concernant l'ensemble scolaire de Notre Dame de Meslay du Maine pour un montant de **5 171.50 €** et **CHARGER** Madame la maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Demande de subvention pour une sortie pédagogique à l'école privée Notre Dame de Meslay du Maine

Dans le cadre des « Sorties Pédagogiques », l'équipe enseignante de l'école privée de Notre Dame de Meslay du Maine propose cette année à 71 enfants des classes de CP/CE1/CE2, une sortie sur 3 jours en classe de découverte « Astronomie », à Pleumeur Bodou, au centre Le Baly.

Aussi, au nom des enfants, de l'association de Parents d'Elèves et de l'équipe enseignant, Madame REZE, cheffe d'établissement, nous sollicite pour une aide financière exceptionnelle de 47€ /enfant (soit 94€ pour 2 enfants) pour aider au financement de cette sortie pédagogique.

Liste des élèves de la commune participant à la classe découverte du 11 au 13 février 2026 :

- CUILLER Armand et HERIVEAU Nolan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 9 – Contre 1 – Abstention 1

► **ACCEPTÉ** la demande de subvention de l'école privée Notre Dame de Meslay du Maine pour un montant de 94€ et **CHARGE** Madame la maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Devis SEMG VEILLE – MAISON COMMUNE

Marthe CHRETIEN présente un devis de SEMG VEILLE concernant les travaux de reprise de maçonnerie sur le bas de pignon de gauche de la Maison commune.

- Montant du devis : **2 2520.02 € HT** soit **2 700.02 € TTC**

Ce devis devant subir des modifications, ce point sera reporté au conseil municipal du 13 janvier 2026.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DEMANDES DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La mairie a reçu une demande concernant le Droit de Préemption Urbain, dans le bourg.

Or, par délibération 2022-032 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, il est indiqué que la délégation concernant les intentions d'aliéner ne concerne que les terrains hors agglomération.

Aussi, il est demandé aux membres présents de se prononcer sur cette demande

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 21 novembre 2025, adressée par Maître Sébastien GUÉDON, Notaire Associé du Val-du-Maine, en vue de la cession du bien suivant :

- Parcelles cadastrées Section **AB n°84** Le Bourg, **AB n°86** rue de l'Etang, **AB n°87 et 440** 15 rue de l'Etang d'une surface de 413 m²

Considérant que la commune n'a pas de projet structurant sur cette parcelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 10 – Abstention 1

► **NE PAS PREEMPTER** sur ce bien et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour en informer le notaire.

DETR / DSIL 2026 Aménagement rue Neuve, rue du Pont, abords de la Maison commune, rue d'Alsace

Dossier DETR/DESIL 2026 : **Aménagement rue Neuve, rue du Pont, abords de la maison commune -Rue d'Alsace**
Notice explicative du 9.12.2026

➤ **Préambule**

513 habitants, 20 associations, une école privée en RPI, un commerce dynamique, une vie sociale et municipale particulièrement active.

- Dans un premier temps nous nous sommes concentrés sur la rénovation des entrées de bourg, la mise en place d'une restauration scolaire en conformité avec la loi Egalim (prix des cantines rebelles en 2024) et la valorisation de l'espace Naturel Sensible.

Nos priorités sont centrées sur le vivre ensemble, l'environnement durable, la culture.

- Dans un second temps :
 - Réalisation de l'enfouissement du réseau en cœur de bourg et changement de l'éclairage public, permettant de diminuer la consommation électrique.
 - Création d'un tiers lieu, la maison commune : réhabilitation d'une bâtisse de 1660 en tiers-lieu. Cet ancien hôtel par sa qualité architecturale et sa position en plein cœur du bourg, a fait l'objet d'une acquisition par la commune en 2016 en vue de l'installation d'une « Maison Commune », tiers-lieu de vie et d'échanges pour les associations et les habitants, où pourront se dérouler, entre autres, des rencontres intergénérationnelles (échanges de savoirs, jeux, ateliers cuisine, théâtre, musique..., les activités des associations (peinture, théâtre, AG ...)
Une rénovation, en concomitance avec cette construction du 17^{ème} siècle (toit en bardeaux, matériaux biosourcés...).
 - Mise en place d'un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF.
 - Réalisation d'un Pump-track près du terrain de foot (un projet des jeunes)
 - Végétalisation du cimetière
 - Des actions sur le plan culturel (La Bazouge terreau d'artistes)

➤ **L'aménagement urbain sur le cœur de bourg** : projet global

La partie centrale de la traversée de bourg, l'aménagement des rues adjacentes et de la place de l'église ont été laissés en réflexion, la rénovation de la « Maison Commune » ayant été priorisée en 2022).

Le projet global : un soin particulier sera apporté à l'aménagement pour que le centre bourg soit le plus piétonnier et le plus sécurisant possible, sans empêcher la nécessaire circulation des engins agricoles.

Une réflexion sur la mise en place de voies douces pour une circulation apaisée.

Des espaces végétalisés sont prévus.

Ce projet comporte 4 phases :

1. **Aménagement rue Neuve, rue du Pont, rue du Porche, abords de la maison commune - Rue d'Alsace**
Remarque : l'enfouissement du réseau n'étant pas fait rue d'Alsace. Il s'agit de mettre en place un dispositif provisoire pour améliorer la sécurité et le stationnement, à titre expérimental.
2. Place de l'église, rue de l'église et rue du four
3. Rues annexes (Prudhomerie, Sablonnière, étang)
4. Rue du Roquet

C'est pour la phase 1 que nous souhaitons déposer une demande de DETR/DESIL en 2026.

- **Maître d'ouvrage de l'opération** : Commune de La Bazouge de Chéméré 1 rue du Pont 53170 La Bazouge de Chéméré
- **Maîtrise d'œuvre ; Communauté de Communes Pays de Meslay/Grez**

Coût prévisionnel : 120 028.00 € HT (144 033.60 € TTC)

- **Catégorie d'opération éligible** : 1A – 3A – 3B
- **Montant subvention sollicitée au titre de la DETR/DSIL** :
50% du montant total 60 014.00 € HT
- **Autre co-financeur sollicité** : Département -fonds vert
- **Autofinancement de la collectivité** : 60 014.00 € HT

Date prévisionnelle de début de travaux : Remarque : concernant les routes départementales, une demande sera faite début 2026 au conseil départemental.

- **Date prévisionnelle de fin de travaux** : 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 10 – Retrait 1

- **VALIDE** la demande de subvention DETR/DSIL 2026 et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Devis SARL DM Métallerie – MAISON COMMUNE

Marthe CHRETIEN présente un devis de SARL DM Métallerie concernant un garde-corps métallique à barreaudage, un nez de marche et une contremarche pour la Maison commune.
3 devis ont été, au préalable, demandés et étudiés avec l'architecte.

- Montant du devis : **2 903.14 € HT** soit **3 483.77 € TTC**
« Seront enlevés la contremarche, le nez de marche + 4 marches au lieu de 5 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant du devis de SARL DM Métallerie et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Prochaine date

Réunion CM : mardi 13 janvier 2026.....